

ASSOCIATION LIGUE CORSE DES ECHECS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2021

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021



AUDIT & CONSEIL
BALAGNE

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

Immeuble Vitamine RN 197 - 20260 CALVI • Tél. 04 95 63 05 10 - Fax 04 95 65 01 17
Le Clos des Oliviers - Bât C - 20220 L'ILE-ROUSSE • Tél. 04 95 63 05 10 - Fax 04 95 60 55 06
fmpinelli@fr.oleane.com

ASSOCIATION LIGUE CORSE DES ECHECS

Association Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

2 Rue du Commandant Lherminier

20200 BASTIA

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2021**

Association Ligue Corse des Echecs

Siège social : 2 Rue du Commandant Lherminier – 20200 BASTIA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

Au conseil d'administration de l'Association Ligue Corse des Echecs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue Corse des Echecs relatifs à l'exercice clos au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels, le comparatif des comptes est effectué sur un exercice N-1 de 6 mois.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du compte rendu financier et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu financier du bureau et dans les autres documents mis à la disposition des membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

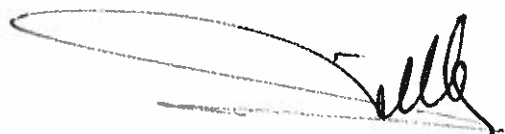
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

L'Ile-Rousse, le 28 octobre 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pinelli', with a large, sweeping underline that extends to the left and then curves back under the signature.

François-Michel PINELLI
Audit & Conseil Balagne
Commissaire aux comptes

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2021 12			Exercice N-1 30/06/2020 6	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	17 866	17 866				
	Fonds commercial (1)	53 357		53 357	53 357		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	117 759	107 534	10 225	2 826	7 400	261.87
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	4 171		4 171	171	4 000	NS	
Total I	193 154	125 400	67 754	56 354	11 400	20.23	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	131 467	115 000	16 467	14 781	1 685	11.40
	Autres créances	78 420		78 420	207 699	129 279	62.24
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	251 423		251 423	614	250 809	NS	
Charges constatées d'avance (3)	5 005		5 005	3 537	1 467	41.49	
Total III	466 314	115 000	351 314	226 631	124 683	55.02	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	659 468	240 400	419 068	282 985	136 083	48.09	

(1) Dont droit au bail 53 357

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2021 12	30/06/2020 6	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	105 201	183 684	78 483	42.73
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	187 269	78 483	265 752	338.61
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	292 471	105 201	187 269	178.01	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		70 774	70 774	100.00
	Emprunts et dettes financières divers	12 830	13 490	660	4.89
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 501	17 188	313	1.82
	Dettes fiscales et sociales	52 895	44 707	8 189	18.32
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	43 372	31 625	11 747	37.14
	Total IV	126 598	177 784	51 186	28.79
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	419 068	282 985	136 083	48.09

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

83 226

146 159

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

70 774

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2021	12	30/06/2020	6
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	21 015	16 338	4 677	28.63
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	507 948	139 367	368 581	264.47
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	50 624	19 957	30 667	153.67
Collectes				
Cotisations	2 221	618	1 603	259.39
Autres produits	326	8	317	NS
Total I	582 133	176 288	405 846	230.22
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 574	264	1 310	496.57
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	108 127	63 475	44 652	70.35
Impôts, taxes et versements assimilés	4 726	1 872	2 854	152.46
Salaires et traitements	192 137	102 810	89 327	86.89
Charges sociales	54 752	29 530	25 222	85.41
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 586	942	1 644	174.50
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions		60 000	60 000	100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	366	268	98	36.74
Total II	364 268	259 161	105 107	40.56
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	217 866	82 873	300 739	362.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		2 710	2 710	100.00
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2021 12	Exercice N-1 30/06/2020 6	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1		1	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1		1	
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	1		1	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	217 867	80 163	298 030	371.78
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	500	1 680	1 180	70.24
Produits exceptionnels sur opérations en capital	222		222	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	722	1 680	958	57.02
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	31 320		31 320	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	31 320		31 320	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	30 598	1 680	32 278	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	582 857	180 678	402 179	222.59
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	395 588	259 161	136 427	52.64
Solde intermédiaire	187 269	78 483	265 752	338.61
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	187 269	78 483	265 752	338.61

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Fonds commercial	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

il est précisé que suite à l'assemblée générale ordinaire en date du 17 novembre 2019, la date de clôture de l'exercice comptable a été fixée au 30 juin, de ce fait le comparatif est effectué sur un exercice N-1 de 6 mois.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 a un impact significatif sur l'activité.

à Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus Points d'attention

L'association a déjà constaté une perte de produits :

- Initiation dans les écoles : 90 % par rapport à l'année 2019
- Parrainage : 100 % par rapport à l'année 2019
- Subventions d'exploitation : 23 % par rapport à l'année 2019 mais qui a été compensé par le fonds de solidarité du coup la baisse n'est que de 8%

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour l'activité dans les club jusqu'au 30.06.2021;
- Renouvellement de l'autorisation de découvert bancaire à hauteur de 200 000 € allant jusqu'au 21/02/2021".

L'activité dans les écoles, arrêtée le 12 mars 2020, a repris en septembre 2020

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'association à la date de l'arrêté des comptes, et eu égard aux événements postérieurs, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations générales complémentaires

Financements publics

Total des financements publics inscrits en produits dans l'exercice pour un total de :
522 803 €

Mairie de Bastia : 15 000 € (initiation dans les écoles-contrat de ville)

Com-Com Agglomération de Bastia : 500 €

Mairie de Porto-Vecchio : 10 000 € de subvention

Mairie de Lucciana : 1 000 € de subvention

Mairie de Santa Lucia di Moriani : 1 500€ de subvention

Mairie de Borgo : 2 000 € de subvention

Mairie de Sotta : 1 000 € de subvention

Rectorat : 5 000 € de subvention

Mairie de Figari : 2 000€ de subvention

Mairie de Biguglia : 2 000 € de subvention

Mairie d'AFA : 2 000 € de subvention

Mairie de Ghisonaccia : 2 000 € de subvention

Mairie d'Appietto : 2 000 € de subvention

Mairie d'Alata : 2 000 € de subvention

Collectivité de Corse : 377 625 € de subvention

Mairie de Venaco : 1 500 € de subvention

Etat : 500 € de subvention

Fonds de solidarité COVID-19 : 80 323 € de subvention

Divers écoles et collèges : 14 855 € initiation dans les écoles

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	71 223		
Installations générales agencements aménagements divers	40 216		9 192
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	67 557		794
TOTAL	107 773		9 986
Prêts, autres immobilisations financières	171		4 000
TOTAL	171		4 000
TOTAL GENERAL	179 168		13 986

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			71 223	71 223
Installations générales agencements aménagements divers			49 408	49 408
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			68 351	68 351
TOTAL			117 759	117 759
Prêts, autres immobilisations financières			4 171	4 171
TOTAL			4 171	4 171
TOTAL GENERAL			193 154	193 154

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	17 866			17 866
Installations générales agencements aménagements divers	39 657	1 149		40 806
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	65 291	1 437		66 728
TOTAL	104 948	2 586		107 534
TOTAL GENERAL	122 814	2 586		125 400

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 149				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 437				
TOTAL	2 586				
TOTAL GENERAL	2 586				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	115 000				115 000
TOTAL	115 000				115 000
TOTAL GENERAL	115 000				115 000

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 171	4 171	
Clients douteux ou litigieux	115 000	115 000	
Autres créances clients	16 467	16 467	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 900	1 900	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	520	520	
Divers état et autres collectivités publiques	66 000	66 000	
Débiteurs divers	10 000	10 000	
Charges constatées d'avance	5 005	5 005	
TOTAL	219 063	219 063	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	17 501	17 501		
Personnel et comptes rattachés	33 943	33 943		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 587	17 587		
Autres impôts taxes et assimilés	1 366	1 366		
Groupe et associés	12 830	12 830		
Produits constatés d'avance	43 372	43 372		
TOTAL	126 598	126 598		

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Droit au bail	53 357			53 357	
Total	53 357			53 357	

Aucun indice de perte notable de valeur n'a été identifié.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concession, brevets, licence	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 à 7 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du dernier prix d'achat connu".

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	77 900
Total	77 900

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 600
Dettes fiscales et sociales	45 935
Total	49 535

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 005
Total	5 005
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	43 372
Total	43 372

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

	Montant
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	13 880
Total	13 880